Document:-
A/CN.4/SR.1474

Compte rendu analytique de la 1474e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1978, vol. I

Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm)

Copyright © Nations Unies

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DE LA TRENTIÈME SESSION

Tenue à Genève du 8 mai au 28 juillet 1978

1474e SÉANCE

Lundi 8 mai 1978, à 15 h 20

Président : sir Francis VALLAT
puis : M. José SETTE CÂMARA

Présents : M. Ago, M. Calle y Calle, M. Castañeda, M. Díaz González, M. El-Erian, M. Francis, M. Jagota, M. Njenga, M. Ouchakov, M. Pinto, M. Quentin-Baxter, M. Reuter, M. Riphagen, M. Šahović, M. Schwebel, M. Sucharitkul, M. Tsuruoka, M. Yankov.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la trentième session de la Commission du droit international.

Déclaration du président sortant

2. Le PRÉSIDENT souhaite d'abord la bienvenue au nouveau Secrétaire de la Commission, M. Romanov, qui a remplacé M. Rybakov à la tête de la Division de la codification. Dans une lettre récente, M. Rybakov déclare avoir fait grand cas des liens de fructueuse collaboration qui ont existé entre la Commission et la Division de la codification pendant toute la période où lui-même a été directeur de la Division et il remercie les membres de la Commission des nombreuses marques de bonté que ceux-ci ont eues à son endroit. Dans cette lettre, M. Rybakov forme des vœux pour la pleine réussite de l'œuvre difficile et importante à laquelle la CDI se consacre : la codification et le développement progressif du droit international. Peut-être le Secrétaire de la Commission voudra-t-il accepter de transmettre à M. Rybakov la reconnaissance des membres de la Commission pour les services que celui-ci a rendus en tant que directeur de la Division de la codification et secrétaire de la Commission et leurs vœux de succès dans les nouvelles fonctions qu'il a assumées au Ministère des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

3. L'effort de réexamen de ses méthodes et de son programme de travail qu'a fait la Commission à sa session précédente n'est pas resté sans écho à la Sixième Commission de l'Assemblée générale. Les observations générales sur les travaux de la CDI et le processus de codification qui figurent dans le rapport de la Sixième Commission[1] confirment que des progrès ont été accomplis. De même, que les membres de la CDI souscrivent ou non aux observations reproduites dans le rapport en question, dans la section consacrée aux « autres décisions et conclusions » de la CDI[2], ces observations sont, dans une certaine mesure, la récompense des efforts faits à la session précédente, par l'intermédiaire du groupe de planification, pour donner une nouvelle impulsion aux travaux de la Commission.

4. En 1977, certains sujets nouveaux ont été recommandés pour inscription au programme de travail à long terme de la Commission. La Sixième Commission a indiqué que le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité n'est pas retenu parmi les sujets à inscrire à ce programme, car il doit faire l'objet d'une question distincte examinée par l'Assemblée générale elle-même[3]. Sur tous les autres points, les recommandations concernant les sujets à inscrire au programme de la CDI ont été largement acceptées et approuvées par l'Assemblée.

5. Les observations de la Sixième Commission sur les méthodes de travail de la CDI[4] devront être étudiées de près, car elles fournissent ample matière à réflexion.

6. M. T. O. Elias, juge à la CIJ, a accepté de donner la Conférence commémorative Gilberto Amado. Un heureux concours de circonstances fera coïncider cette manifestation avec la commémoration du trentième anniversaire de la Commission.

7. La question du séminaire de droit international a également fait l'objet d'une mention spéciale de la part de la Sixième Commission, et il est à espérer qu'une suite sera donnée à l'appel en faveur de nouvelles bourses. De même, les représentants à la Sixième Commission se sont félicités de la coopération suivie que la CDI entretient avec des organismes juridiques régionaux. M. Riphagen a représenté la CDI à une réunion du Comité européen de coopération juridique qui s'est tenue à Strasbourg (France), comme l'ont fait M. El-Erian à une réunion du Comité juridique interaméricain à Rio de Janeiro (Brésil) et M. Francis à une réunion du Comité juridique consultatif africano-asiatique à Duhá (Qatar). Des possibilités s'offrent de coopérer avec d'autres organismes régionaux : en effet, le Président a reçu

---

[1] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes,* point 112 de l'ordre du jour, doc. A/32/433, par. 7 à 25.

[2] *Ibid.*, par 188 à 249.

[3] *Ibid.*, par. 219.

[4] *Ibid.*, par. 222 à 231.

une lettre du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes concernant la possibilité d'autoriser un représentant de la Ligue à assister aux sessions de la Commission à titre d'observateur, et une autre du Secrétaire exécutif de la CESAP au sujet des ressources en eau dans le cadre de la question des utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation. Le texte des réponses du Président a été distribué officieusement aux membres de la Commission. Certaines de ces questions devront être examinées au cours de la session.

8. La résolution 32/151 de l'Assemblée générale contient l'appréciation des travaux de la Commission par l'Assemblée. En même temps, le Président tient à appeler l'attention sur la résolution 32/47, qui indique que la reprise de la session de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de traités sera convoquée à Vienne du 31 juillet au 18 août 1978, et sur la décision 32/441, concernant le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. La résolution 32/129 appelle une décision sur la question de savoir si la Commission doit envoyer un observateur ou des observateurs à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et, par la résolution 32/48 sur le réexamen du processus d'établissement des traités multilatéraux, la Commission est invitée à présenter ses observations d'ici au 31 juillet 1979. La question a suscité pas mal d'inquiétude, car d'aucuns craignent que les intérêts de la CDI n'en souffrent. Pour sa part, le Président pense que ce pourrait être l'inverse, car l'Assemblée générale sait maintenant que, grâce à l'expérience qu'elle a acquise en ce qui concerne la rédaction de traités multilatéraux, la Commission peut apporter une importante contribution. Enfin, la Commission doit prendre note de la résolution 32/158, relative à la Conférence des Nations Unies sur l'eau.

Election du Bureau

9. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à présenter des candidatures au poste de président.

10. M. AGO, parlant au nom de tous les membres de la Commission, remercie le Président sortant d'avoir si bien représenté la CDI à la Sixième Commission de l'Assemblée générale. Il propose la candidature de M. Sette Câmara au poste de président. M. Sette Câmara participe depuis de nombreuses années aux activités de l'ONU et a remarquablement contribué aux travaux de la Sixième Commission. Ayant parfois été appelé à remplacer le président à des sessions précédentes de la CDI, il a fait preuve de qualités qui le désignent nettement aux fonctions de la présidence.

11. M. CASTAÑEDA, M. EL-ERIAN, M. OUCHAKOV et M. TSURUOKA, après avoir félicité le Président sortant, appuient la proposition de M. Ago.

A l'unanimité, M. Sette Câmara est élu président. Il prend la présidence.

12. Le PRÉSIDENT se déclare profondément honoré de son élection à la présidence de la Commission. Il est particulièrement ému, parce que sa participation aux travaux de la CDI remonte à la deuxième session de cet organe, alors qu'il était assistant de M. Gilberto Amado. Sauf quelques interruptions au cours des années suivantes, il a toujours suivi de près les travaux de la Commission. et il partage la satisfaction que ses membres tirent des résultats obtenus.

13. La session qui s'ouvre, et qui marque le trentième anniversaire de la Commission, exige un effort exceptionnel, car son ordre du jour est très chargé. Le Président est néanmoins optimiste quant aux résultats, sachant qu'il peut compter sur la bonne volonté de tous les membres et sur l'aide d'un admirable secrétariat sous la direction du nouveau secrétaire, M. Romanov. Pour trouver l'inspiration nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche, il lui suffit de se tourner vers le Président sortant, sir Francis Vallat, qui a guidé la Commission tout au long d'une session particulièrement difficile et complexe, sans jamais se départir de son goût de l'ordre, de son autorité et de son sens de l'humour.

14. Le Président invite les membres de la Commission à présenter des candidatures au poste de premier vice-président.

15. M. OUCHAKOV propose la candidature de M. Šahović, qui a été président de la Sixième Commission de l'Assemblée générale et à qui l'on doit une importante contribution à l'élaboration de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.

16. M. YANKOV et M. REUTER appuient cette proposition.

A l'unanimité, M. Šahović est élu premier vice-président.

17. M. ŠAHOVIĆ remercie les membres de la Commission.

18. Le PRÉSIDENT invite la Commission à présenter des candidatures au poste de deuxième vice-président.

19. M. EL-ERIAN propose la candidature de M. Njenga, qui a été président de la Sixième Commission de l'Assemblée générale et qui joue un rôle important dans les négociations en cours à la troisième Conférence sur le droit de la mer.

20. Sir Francis VALLAT et M. DÍAZ GONZÁLEZ appuient cette proposition.

A l'unanimité, M. Njenga est élu deuxième vice-président.

21. M. NJENGA remercie la Commission.

22. Le PRÉSIDENT invite la Commission à présenter des candidatures au poste de président du Comité de rédaction.

23. M. AGO propose la candidature de M. Schwebel.

24. M. TSURUOKA et M. EL-ERIAN appuient cette proposition.

A l'unanimité, M. Schwebel est élu président du Comité de rédaction.

25. M. SCHWEBEL remercie les membres de la Commission.

26. Le PRÉSIDENT invite la Commission à présenter des candidatures au poste de rapporteur.

27. Sir Francis VALLAT propose la candidature de M. Pinto.

28. M. CALLE Y CALLE et M. SUCHARITKUL appuient cette proposition.

A l'unanimité, M. Pinto est élu rapporteur.

29. M. PINTO remercie la Commission.

Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/306)

A l'unanimité, l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/306) est adopté.

La séance est levée à 17 h 40.

1475e SÉANCE

Mardi 9 mai 1978, à 11 h 55

Président : M. José SETTE CÂMARA

Présents : M. Ago, M. Calle y Calle, M. Díaz González, M. El-Erian, M. Francis, M. Njenga, M. Ouchakov, M. Pinto, M. Quentin-Baxter, M. Reuter, M. Riphagen, M. Šahović, M. Schwebel, M. Sucharitkul, M. Tsuruoka, sir Francis Vallat, M. Yankov.

Organisation des travaux

1. Le PRÉSIDENT appelle d'abord l'attention de la Commission sur la résolution 32/151 de l'Assemblée générale, qui reprend la plupart des suggestions relatives à l'organisation des travaux de la session de 1978 énoncées dans le rapport de la CDI sur sa vingt-neuvième session[1], et la résolution 32/48, par laquelle l'Assemblée générale invite la Commission à présenter avant le 31 juillet 1979 ses observations sur la question des techniques et procédures utilisées pour élaborer des traités multilatéraux.

2. Comme le Rapporteur spécial sur la question du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation ne présentera pas de rapport de fond à la présente session, la Commission doit maintenant examiner, dans l'ordre où ils sont cités, les six grands sujets suivants : responsabilité des Etats; clause de la nation la plus favorisée; succession d'Etats dans les matières autres que les traités; question des traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales; statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique; deuxième partie du sujet des relations entre les Etats et les organisations internationales.

3. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Commission approuve le calendrier qui a été établi par le Bureau élargi pour l'examen de ces sujets et distribué à tous les membres de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

4. Le PRÉSIDENT rappelle que le Bureau élargi a aussi décidé de recommander à la Commission que soit de nouveau constitué à la présente session un Groupe de travail sur le statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique, et que ses membres soient les mêmes qu'à la session précédente[2].

5. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de constituer ce groupe de travail, sous la présidence de M. El-Erian.

Il en est ainsi décidé.

6. Le PRÉSIDENT dit que durant les trois dernières années le groupe de planification du Bureau élargi a fait de l'excellent travail. Le Bureau élargi recommande donc que le groupe de planification soit de nouveau constitué à la présente session.

7. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission est d'accord pour que le Bureau élargi établisse le Groupe de planification.

Il en est ainsi décidé.

8. Le PRÉSIDENT dit que, dans sa résolution 32/48, l'Assemblée générale n'a pas demandé à la Commission de présenter des observations sur la question des techniques et procédures utilisées pour élaborer des traités multilatéraux avant 1979, mais que le Bureau élargi est d'avis que les travaux sur ce sujet devraient néanmoins commencer dès la présente session. Le Bureau élargi a donc décidé de créer un petit groupe de travail pour étudier la question.

9. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Commission accepte que des consultations aient lieu en vue d'arrêter la composition de ce groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

---

[1] *Annuaire... 1977*, vol. II (2e partie), p. 129, doc. A/32/10, par. 106.

[2] Voir *Annuaire... 1977*, vol. I, p. 56, 1425e séance, par. 52.